

ASSOCIATION DESERT DE PLATE

<http://assodesertplate.free.fr>

Association agréée n° 2002-1196
234, rue des Clairs
74190 PASSY
0450588373
0682525215
mogeny.emile@wanadoo.fr

Cher(e) ami(e)

Tu es cordialement invité(e) à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le vendredi 24 mai 2013 à 17 h au Château des Rubins à Sallanches, salle audiovisuelle, niveau 3

Ordre du jour :

- Rapport d'activité du président.
- Rapport financier du trésorier.
- Election du conseil d'administration.
- Questions diverses.
- Renouvellement des cotisations.

Cotisation 2013 : 8€

PASSY le 02/05/2013
Le président Mogeny Emile

Bon pour pouvoir

Je, soussigné (e),

demeurant

Donne pouvoir à

Pour me présenter à l'AG de l'association Désert de Platé au Château des Rubins le vendredi 24 mai 2013

Fait à :

Signature,

Association Désert de Platé

Compte rendu de l'assemblée générale clôturant l'année 2012

L'assemblée générale s'est tenue à Sallanches au Château des Rubins le 24 mai 2013 à 17 h.

Une feuille de présence a été établie et 14 bons pour pouvoir ont été recueillis.

L'assemblée est dirigée par le président Emile Mogeny assisté du trésorier Michel Morel et du secrétaire Serge Mogeny.

L'assemblée peut donc valablement se dérouler selon l'ordre du jour établi par la convocation.

Début de séance 17.07 h

Ecran moniteur

Un écran moniteur a été acheté pour présenter le classeur botanique. Cet appareil peu énergivore permettra, en outre, d'afficher les infos de Danie la gardienne du refuge.

Téléporté Magland à Flaine

Ce projet, toujours d'actualité, ne pourra se concrétiser qu'après la création de la communauté de communes de Cluses.

Affaire Fréquelin

Fréquelin est un champion, pas rien que dans le sport automobile.

Il ne paie pas ses astreintes journalières car la commune de Passy ne les lui réclame pas.

Par contre, il a empoché les 90.000 € que la commune lui devait en attendant d'en toucher autant du notaire et du vendeur de la ruine.

Tout ça en attendant que son chalet se régularise le jour où un politique influent le décidera.

Et ce sera le jackpot...

Agrément

L'agrément qui nous avait été octroyé et qui nous permet de porter plainte lorsque nous sommes témoin d'un délit n'est plus définitif.

Il est renouvelable chaque année en fournissant un certain nombre de documents.

Cet agrément nous est indispensable car le désert de Platé, bien que désormais classé, n'est pas à l'abri de convoitises en tout genre.

Les associations n'ont pas autorité mais l'opinion publique peut influencer les politiques ou l'administration.

Vote à l'unanimité.

Rapport financier.

Nous avons en caisse 994.20 €

Vote à l'unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration.

Jean-Marie Gourreau est sortant et se représente.

Philippe Merlin se présente au conseil d'administration.

Vote à l'unanimité pour Jean-Marie Gourreau et Philippe Merlin.

Fin de séance 18.30 h

Fait à Passy le 20 juin 2013

Le président Emile Mogeny

Association Désert de Platé

<http://assodesertplate.free.fr>

Assemblée Générale du 24 mai 2013

Rapport d'activités de l'année 2012

Site internet

Philippe Merlin, notre ami et adhérent, qui nous a construit l'an dernier, un site internet pour notre association <http://assodesertplate.free.fr>, continue de l'étoffer avec un volet géologique.

Pour cela, il est entré en contact avec le géologue Michel Delamette. Ce dernier nous met à disposition des centaines de photos.

De plus, Michel Delamette aiguille Philippe Merlin dans la rédaction des montages.

Cette aide permet à Philippe de faire un travail parfait, sans erreurs techniques qui dénatureraient la présentation du site.

Ecran moniteur

L'été dernier, avec Philippe Merlin, nous avons soumis à Danie Dal Cortivo, la gardienne du refuge de Platé, une offre d'installation dans le refuge, d'un écran moniteur pour présenter le contenu du classeur botanique.

Ce classeur, que nous avons élaboré avec notre ami et administrateur Jean-Marie Gourreau et Sylvain Dal Cortivo, gardien avec sa mère Danie du refuge, a un succès constant mais ne peut se regarder que par une ou deux personnes à la fois.

Cette vidéo permettra, en plus, de diffuser à l'ensemble de l'hébergement, les images de l'association, mais aussi les infos que la gardienne du refuge voudrait

présenter, par exemple : la météo, le règlement du refuge, le menu, etc...

Philippe Merlin recherche l'appareil idéal, peu dévoreur d'énergie, qui s'adapterait bien à une situation d'altitude.

Les progrès techniques évoluant à grande vitesse dans ce domaine, Philippe attend l'apparition sur le marché d'un outil parfait pour Platé.

Téléporté de Magland à Flaine

Il y a des années que l'on parle de ce téléphérique qui relierait Magland à Flaine en desservant le village des Carroz et la station de ski intermédiaire des Molliets.

Ce mode de transport, qui a du succès dans le transport urbain des grandes mégapoles, permettrait d'éviter les colonnes d'automobiles qui montent ou descendent de Flaine en passant par le col de Pierre Carrée à 1844 m d'altitude.

Cette circulation automobile à cette altitude ne nous apparaît plus d'actualité, d'autant que l'hiver la route n'est pas toujours facile à cause de la neige.

L'idée a été reprise par le Conseil régional qui a pensé faire de cette servitude, un usage de service public dans le sillage du Grenelle 2, pour réduire la pollution et le gaspillage de l'énergie.

Vacanciers, skieurs, promeneurs, résidents secondaires, employés et

habitants seraient les usagers d'un transport public pratique, économique, rapide, plus fiable et plus reposant que la voiture particulière.

Même les marchandises et les ordures seront transportées par des bennes spéciales.

Le conseil général de Haute-Savoie et le conseil régional Rhône-Alpes piloteront ce projet avec la communauté de communes de Cluses.

Bémol : la Communauté de communes de Cluses n'est pas encore constituée.

Donc, le projet est toujours d'actualité. Il faut être patient...

Affaire Fréquelin

Apparemment, Fréquelin est plus fort que l'Etat, qu'il soit de droite ou de gauche.

Il faut reconnaître que le personnage est puissant et bien protégé puisqu'il résiste solidement aux pressions administratives.

Nous avons pour preuve deux exemples :

1° Le 15 novembre 2012, l'émission télévisée Envoyé Spécial diffusait sur Antenne 2 un reportage sur les constructions sans permis de construire en France.

Toutes les constructions illicites ont été passées en revue sauf celles des personnages en vue dont l'affaire avait été fortement médiatisée, donc bien connue : Fréquelin et Drucker.

2° Au mois de février, l'émission Des Racines et Des Ailes est entrée en contact avec nous pour un reportage sur la protection de l'environnement sur les deux Savoie.

Nous avons eu plusieurs entretiens et nous leur avons donné l'adresse de notre site internet où l'affaire Fréquelin est présentée.

Depuis, plus de nouvelles.

Nous venons d'apprendre qu'il n'a jamais payé ses astreintes journalières en attente de la démolition de son chalet construit illicitement, astreintes de 15 € par jour qui sont passées à 75 € il y a quelques années.

La cour d'appel de Chambéry avait condamné la commune de Passy à verser à Fréquelin 190.000 € pour lui avoir conseillé de bâtir un chalet sans permis de construire.

Le Conseil d'Etat a réduit cette somme à 90.000 € puisque Fréquelin a réclamé, par la voie de la justice, des indemnités au vendeur du terrain à Platé et au notaire pour les dommages qu'il a subis par une vente et un acte d'un terrain bâtissable.

Cette somme de 90.000 € est étoffée d'intérêts et indemnités de retard qui ont considérablement augmenté le dédommagement. Nous ne savons pas qui paie les frais d'avocat.

Il paraît que la commune s'est acquittée de sa condamnation.

Il y a quelques années, la commune a proposé de racheter le chalet pour arrêter l'affaire judiciaire mais a essuyé un refus de la part de Fréquelin.

Nous avons appris également que Fréquelin est désormais domicilié en

Suisse, plus précisément à Villeneuve – au bord du lac Léman, coté est - dans le canton de Vaud.

En copie jointe, une photo et un extrait du journal suisse *Le Régional* qui a Interviewé Fréquelin le 14 février 2012.

Agrément

Suite à notre demande, le 12 juin 2002, le préfet de Haute Savoie nous informait que notre association recevait un agrément dans le cadre des associations pour la protection de l'environnement au titre de l'article L 141.1 du Code de l'environnement dans l'intercommunalité d'Araches, Magland, Passy, Sallanches et Sixt.

Cet agrément est intéressant pour nous, car dans le cas d'un délit constaté, nous pouvons porter plainte en justice en ayant l'appui de l'Etat puisque ce dernier nous reconnaît comme association compétente.

C'est ce qui nous a fait défaut en automne 1996 lorsque nous avons écrit au procureur de la République sur la construction illicite du chalet Fréquelin.

Si, à cette époque, nous avions eu un agrément, notre plainte ne serait pas restée sans suite et la construction de ce chalet aurait été stoppée immédiatement. L'affaire juridique, qui n'est pas encore terminée, n'aurait pas existé.

En contrepartie, l'Etat nous réclame chaque année deux exemplaires du rapport d'activités et du bilan financier.

L'an passé, l'Etat a renforcé le contrôle de l'agrément en demandant un dossier plus complet à renouveler chaque année, chose que nous avons faite l'an passé au mois de juillet.

Cette année, notre dossier devra être déposé avant le 30 juin.

Nous ne manquerons pas d'effectuer ce travail puisque cet agrément nous permet de faire respecter la loi dans le site classé du désert de Platé.

Fait à Passy le 2 mai 2013,
Le président Emile Mogeny



Rencontre dans sa maison de Villeneuve.

«Viens plutôt sur la Riviera!»

Bien calé au fond de son canapé ivoire, Guy Fréguelin a l'oeil malicieux: «J'avais envie de m'installer dans la région de Sébastien. Il habite à Bougy-Villars, juste au-dessus de Rolle. Des connaissances m'ont conseillé de rencontrer l'un de leurs amis travaillant dans l'immobilier, à Montreux. Ce dernier a un peu prêché pour sa paroisse: «Mais il ne faut pas t'installer en Sibérie. Là bas il y a la bise, viens plutôt sur la Riviera! On a commencé à élargir un peu les critères et on est tombés sur une maison qui nous plaisait et nous permettait de faire les agrandissements que l'on avait envie de faire. Voilà comment on a atterri à Villeneuve».

Association « Désert de Platé »

Bilan financier 2012

Recettes

-Cotisations membres actifs	+248€
-----------------------------	-------

Dépenses

-Colissimo	-8,95€
-Timbres	-33,25€
-2 clés USB	-34,00€
-Frais de création de site internet	-147,50€

<u>Total dépenses</u>	-223,70€
------------------------------	-----------------

-bilan au 31.12.2011	+969,90€
-bilan au 31.12.2012	+994,20€

Dépenses prévues année 2013

-Papeterie – timbres	-50.00€
-Achat d'un écran numérique (à installer à Platé)	-450,00€